Coopération hospitalière
Nord Alsace

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE SPÉCIALE EN CAS D'ABSENCE DE LA DIRECTRICE PAR INTERIM - CHEF D'ÉTABLISSEMENTS POUR LA CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC, LES PERMANENCES DE DIRECTION ET LA REPRÉSENTATION AU SEIN DU GHT

Madame Lauriane SLADEK,
Directrice par intérim - Chef d'établissements du Centre Hospitalier Départemental de Bischwiller,
du Centre hospitalier de Haguenau,
du Centre Hospitalier Intercommunal de la Lauter de Wissembourg

- VU le Code de la Santé publique et notamment son article L. 6143-7 et ses articles D. 6143-33 à D. 6143-35 ;

- VU l'arrêté de Mme la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 18 juin 2026 nommant Mme Lauriane SLADEK en qualité de Directrice par intérim – Chef d'établissements du Centre Hospitalier Départemental de Bischwiller, du Centre Hospitalier de Haguenau et du Centre Hospitalier Intercommunal de la Lauter de Wissembourg, avec effet au 14 septembre 2026 ;

- VU l'arrêté de Mme la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 18 juin 2019 nommant Mme Lauriane SLADEK en qualité d'adjoint au Directeur - Chef d'établissement du Centre Hospitalier Départemental de Bischwiller, du Centre Hospitalier de Haguenau et du Centre Hospitalier Intercommunal de la Lauter et directrice déléguée du Centre hospitalier départemental de Bischwiller avec effet au 2 juin 2020 ;

- VU la convention de direction commune conclue le 22 mars 2019 entre le Centre Hospitalier Départemental de Bischwiller, le Centre Hospitalier de Haguenau et le Centre Hospitalier Intercommunal de la Lauter ;

- VU l'arrêté ARS n°2016-1651 du 1er juillet 2016 fixant le périmètre du GHT 10 ;

- VU l'arrêté ARS n°2016-2148 du 1er septembre 2016 approuvant la convention constitutive du GHT 10 (nommé GHT « Basse Alsace - Sud Moselle ») ;

- CONSIDERANT l'organigramme de la Direction Commune au Centre Hospitalier Départemental de Bischwiller (CHDB), au Centre Hospitalier de Haguenau (CHH), au Centre Hospitalier Intercommunal de la Lauter (CHIL) au 14 septembre 2026.

DECIDE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice par intérim - Chef d'établissements, et pour assurer la continuité du service public, délégation de signature est donnée, pour représenter le **Centre Hospitalier départemental de Bischwiller**, au sens des compétences dévolues par le Code de la Santé Publique au Directeur, et pour engager et ordonnancer les dépenses, liquider les recettes et prescrire le recouvrement dans la limite des crédits et recettes inscrits à l'état prévisionnel des recettes et des dépenses à un Directeur Adjoint désigné, et présent, parmi ceux figurant dans l'organigramme susmentionné :

Monsieur Julien BLETTERER,
Madame Anaïs CHRIST,
Monsieur Jérôme HINCKER,
Monsieur Glenn HOUËL,
Madame Christine KAUFFMANN-GEILLER,
Monsieur Sébastien MINGER,
Madame Valentine SCHALLER
Madame Frédérique WOLF

ARTICLE 2 : Durant les périodes où ils assurent une permanence de Direction, délégation est donnée :

- aux Directeurs-Adjoints et à la Coordonnatrice générale des soins.
- aux agents du Centre Hospitalier Départemental de Bischwiller:
 - à Mme Manuéla HOUËL, Responsable des ressources humaines ;
 - à Mme Julie BASTAS, Responsable du service des admissions ;
 - à M. Renaud ATZENHOFFER, Responsable hôtellerie, sécurité, prestations externalisées ;
 - à Mme Noémie VOGEL, Responsable des affaires générales ;

de signer, au nom de la Directrice par intérim, dans le cas où l'imprévu et l'urgence le justifient.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice par intérim - Chef d'établissements, délégation permanente de représentation et de signature est donnée aux Directeurs-Adjoints en fonction au CHDB, au CHH et au CHIL, pour les réunions du comité stratégique, de toutes instances et groupes de travail constitués au sein du GHT « Basse Alsace - Sud Moselle ».

ARTICLE 4 : Ces délégations sont assorties de l'obligation :

- de veiller à ce que toutes décisions ou correspondances emportant conséquences pour le fonctionnement des établissements, soient établies dans le respect de la politique et stratégie définies par la Directrice par intérim ;
- de respecter les procédures réglementaires en vigueur ou les procédures mises en place dans l'établissement ;
- de n'engager les dépenses que dans la limite des crédits autorisés par compte budgétaire ;
- de rendre compte, chaque fois que nécessaire, des opérations réalisées à l'autorité hiérarchique ou à l'autorité délégante.

ARTICLE 5 : Les signatures des agents visés par la présente décision devront, selon le cas, être précédées de la mention :

« Pour la Directrice par intérim et par délégation, pour le Centre Hospitalier Départemental de Bischwiller », suivie des fonctions du signataire. Le nom et le prénom du signataire devront suivre la signature manuscrite.

ARTICLE 6 : La présente délégation de signature est communiquée, en application de l'article D. 6143-35, notifiée aux intéressés, publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affichée sur les tableaux d'affichage du Centre Hospitalier Départemental de Bischwiller. Elle est communiquée au Conseil de Surveillance et transmise sans délai aux comptables assignataires de l'établissement.

ARTICLE 7 : Les personnes suivantes reçoivent délégation :

- **Frédérique WOLF**, Directrice des Systèmes et Projets d'Information
- **Julien BLETTERER,** Directeur des Travaux, de la Maintenance et de la Sécurité
- **Anaïs CHRIST,** Directrice des Equipements, des Ressources Logistiques et des Achats
- **Jérôme HINCKER,** Directeur de l'Activité, des Affaires Financières et de l'Appui à la Performance
- **Glenn HOUËL,** Directeur Délégué du CHIL
- **Patricia KRILL,** Coordonnatrice générale des soins et Directrice de l'EHPAD du CHH
- **Sébastien MINGER,** Directeur de la Qualité et de la Gestion des Risques, Secrétaire Général
- **Valentine SCHALLER,** Directrice de la Stratégie et des Affaires Médicales
- **Christine KAUFFMANN – GEILLER,** Directrice des Ressources Humaines
- **Renaud ATZENHOFFER,** Responsable hôtellerie, sécurité, prestations externalisées
- **Manuéla HOUËL,** Responsable des Ressources Humaines
- **Noémie VOGEL,** Responsable des Affaires Générales
- **Julie BASTAS,** Responsable du service des admissions

ARTICLE 8 : La présente délégation se substitue aux précédentes délégations de signature et est effective à compter du 14 septembre 2026.

Fait le 9 Septembre 2026

La Directrice par intérim
Chef d'Etablissements,

Lauriane SLADEK

DESTINATAIRES :

- le Président du Conseil de Surveillance du CHDB
- Les Comptables assignataires
- Les intéressés
- Les services Financiers du CHDB
- Le secrétariat de Direction du CHDB
- Le secrétariat Général du CHH
- Le secrétariat de Direction du CHIL
- Publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Bas-Rhin
- Publication sur le tableau d'affichage du CHDB et site internet du CHH